

## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 22 décembre 2021, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement d'emprunt suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA21-E182**  
**« RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$**  
**POUR LE PROGRAMME D'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN »**

**PRENEZ AVIS** que ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **1<sup>er</sup> avril 2022**.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal, soit à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est à Pointe-aux-Trembles et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 27 avril 2022

Le secrétaire d'arrondissement  
Me Joseph Araj